



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.02.21

Rapporteur : Emeric SALLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 avril 2023

Date d'affichage : 26 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois mai à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLE, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Tableau des effectifs au 3 mai 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

AR Prefecture005-210501615-20230503-230221-DE
Reçu le 09/05/2023

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 3 mai 2023 suite aux avancements de grades et aux promotions internes qui ont été acceptés pour l'années 2023 ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modifications du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Cadres d'emplois et grades supprimés	Cadres d'emplois et grades créés	Durée hebdomadaire des Cadres d'emplois créés
(1) Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe C 3	(1)Attaché	(TC)
(1) Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	(1)Animateur	(TC)
(1) Adjoint technique principal de 1ère classe	(1)Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	(TC)
	(1)Agent de maîtrise	(TC)

Le tableau des effectifs du personnel communal au 3 mai 2023 est arrêté comme suit :

1 - EMPLOI FONCTIONNEL			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Directeur Général des Services	1	TC
2 - EMPLOIS PERMANENTS			
Services administratifs			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Attaché principal	1	TC
	Attaché	1	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1ère classe B 3	3	TC
	Rédacteur Principal de 2ème classe B 2	1	TC
	Rédacteurs B 1	3	TC
Cat C	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe C 3	2	TC
	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe C 2	1	TC
	Adjoints administratifs C 1	3	TC
Total		15	

AR Prefecture

005-210501615-20230503-230221-DE
Reçu le 09/05/2023

Service animation – culture- patrimoine :

Cat B	Animateur	1	TC
Cat C	Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	TC
Cat C	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe C 2	1	TC
Total		3	
Entretien			
	Adjoint technique C 1	1	TNC
Cat C	Adjoint technique C1	1	TC
Total		2	
Police Municipale			
Cat B	Chef de service principal de 1 ^{ère} classe B 3	1	TC
Cat C	Brigadier-chef principal	1	TC
Total		2	
Services techniques			
Cat A	Ingénieur territorial	1	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe B 3	1	TC
Cat C	Agents de maîtrise principaux	5	TC
	Agent de maîtrise	2	TC
	Adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe C 3	3	TC
	Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe C 2	2	TC
	Adjoints techniques C 1	1	TC
Total		15	
Sport			
Cat C	Adjoints techniques principal 2 ^{ème} classe C 2	1	TNC
	Adjoint technique C 1	1	TNC
Total		2	
Services scolaires			
Cat C	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe C 3	1	TC
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe C 2	1	TC
Total		2	
Total emplois permanents		41	
2 - EMPLOIS NON PERMANENTS			
Emplois saisonniers (article 3 I 2°)			
Cat B	Piscine : - Chef de bassin	1	TC
Cat C	- Maître Nageur Sauveteur	3	TC
	- Caissières	4	TNC/TC
	Agents de Surveillance de la Voie Publique	2	TC
	Culture - Patrimoine (Musée Eté et Hiver)	1	TNC
	Services techniques : adjoints techniques	10	TC/TNC
Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel			
Cat C	Mairie : adjoint administratif	1	TC
Total		22	
	Vacataire : école délibération n°20 06 16 du 30 septembre 2020	1	TNC

AR Prefecture

005-210501615-20230503-230221-DE
Reçu le 09/05/2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- ↪ **APPROUVE** les modifications proposées ;
- ↪ **ARRETE** le tableau des effectifs tel que ci-dessus ;
- ↪ **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires en ce sens.

Fait et délibéré en séance le 03 mai 2023

Le Maire



Emeric SALLE